

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2024

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la Convocation : 16/05/2024

Date d'affichage : 16/05/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt et un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS

Excusés : Mylène DELORME (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER)- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Marylin MOUTET)- Jean GRANGER- Véronique AUGIZEAU

Christophe GRANGER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-041 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la Convention de partenariat pour l'animation Festiv'Allan 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les crédits inscrits au budget pour l'organisation d'évènements culturels au théâtre de verdure, à l'espace d'animation, à l'église, dans l'école.

Considérant la délégation de la tenue de la billetterie au Comité des Fêtes,

Considérant la convention de partenariat pour le Festiv'Allan entre la Commune et le Comité des Fêtes,

Considérant les propositions du Allan live festival les 9 et 10 août et le spectacle musical proposé par Zoé le 16 novembre, il y a lieu de compléter le festiv'Allan et la convention y afférente par la voie d'un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Comité des Fêtes afin de déterminer les obligations de chacune des parties et les conditions matérielles et financières du festival.

POUR : 15

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire 


Christophe GRANGER

Secrétaire de séance 